

---

## **Point de situation : le 27 mars 2020 à 9H**

### **Compte-rendu de l'audioconférence avec les représentants du personnel**

---

La conférence téléphonique est réalisée avec les trois organisations syndicales représentatives du département.

- **Point de situation et rappel de l'organisation mise en place dans le cadre du plan de continuité.**

La situation sanitaire est à ce jour maîtrisée et le département demeure préservé même si la plus grande vigilance est requise.

Au sein de la DDFIP, deux cas suspects ont été recensés. Ces personnes sont à leur domicile et toutes les mesures ont été prises au-delà même des prescriptions du médecin de prévention (mise en quatorzaine de 2 agents ayant covoituré dans la semaine avec une personne symptomatique). Par ailleurs, une personne de retour de congés n'a pas repris son travail et est demeurée confinée en quatorzaine compte tenu des conditions sanitaires de son déplacement.

Il est rappelé qu'un respect strict des mesures barrières est impératif en toutes circonstances notamment à l'occasion de la pause déjeuner.

Les principes du confinement et du PCA sont rappelés :

- les agents affectés sur des missions non prioritaires respectent le confinement ;
- les agents en télétravail affectés sur des missions prioritaires ne se déplacent pas sauf nécessité de service et de manière ponctuelle ;
- pour les agents exerçant des missions prioritaires et ne pouvant pas télétravailler, des équipes sont constituées et une rotation de ces équipes est effectuée.

Les données chiffrées sont communiquées. Ainsi, au 26 mars, on dénombre :

- 66 agents présents dans les services sur 311 (soit un peu plus de 20% des effectifs). Il est à noter que 139 agents exercent des missions prioritaires ;
- 34 agents en télétravail suite au redéploiement dans la semaine de 17 ordinateurs portables ; à ce jour 51 agents bénéficient d'un équipement ;

S'agissant du taux de présence, il était de 28 % le 23 mars. Les progrès sont donc déjà significatifs même si la rotation des équipes n'est pas encore complètement effective.

Différentes évolutions vont permettre de réduire significativement le taux de présence dans les services :

- La livraison à venir de 29 ordinateurs complémentaires est confirmée.
- Le sujet de la téléphonie est en cours d'expertise.
- Le rythme des arrêtés comptables peut être allégé et la possibilité d'effectuer les arrêtés à distance est examinée (Medoc, Fidji, DDR3).

- **Sujets évoqués par les organisations syndicales**

- Les représentants du personnel avaient sollicité l'attribution de tickets restaurant lors de la précédente audioconférence. Il est rappelé que cette proposition a été rejetée au niveau national par le secrétariat général.

La distribution de paniers repas est donc demandée. Cette option est à l'étude. Il est à noter qu'un premier recensement avait été effectué en début de crise et qu'il avait mis en évidence un intérêt faible de la part des agents pour une formule de livraison de repas (moins de 10 volontaires sur les 2 sites de la DDFIP et Terrasson). Le RIA n'offre aujourd'hui plus cette possibilité.

Il est rappelé par ailleurs qu'il existe des contraintes en termes sanitaires et organisationnelles. Les agents devront en particulier se charger du nettoyage des espaces utilisés pour les repas (non prévus par les contrats d'entretien) et de la gestion des déchets.

Dans ce contexte, une recherche de prestataires est donc réalisée et les organisations syndicales seront tenues informées.

La CGT sollicite la tenue de réunions en présentiel. Cette demande est rejetée car incompatible avec les exigences sanitaires actuelles.

Les représentants du personnel rappellent la nécessité de poursuivre le dialogue social et de transmettre des informations régulières et transparentes. La Directrice s'y engage. Elle demande aux organisations syndicales si le rythme actuel des audioconférences (deux par semaine les mardi et vendredi à 9h) est suffisant ou si les échanges doivent être plus fréquents. Les organisations syndicales considèrent majoritairement que ce rythme est satisfaisant. Des audioconférences supplémentaires seraient bien évidemment organisées en dehors de ces créneaux si la situation l'exigeait.

Un besoin d'information des agents est exprimé.

Il est rappelé que ceux-ci sont régulièrement tenus informés par l'intermédiaire de leur chef de service. Ont été ainsi communiqués :

- les coordonnées d'une permanence RH, ainsi que celles du médecin de prévention et de l'assistante sociale ;
- les coordonnées de la plateforme d'écoute et de soutien psychologique à l'attention des agents et des cadres ;
- le lien vers le site du portail gestion publique qui permet à chacun de se connecter par internet hors réseau DGFIP à Ulysse, le portail RH et Nausicaa.

FO suggère que la Directrice adresse un message à l'ensemble des agents. La Directrice confirme son intention qui n'a pas encore pu être concrétisée.

Les représentants du personnel demandent qu'un agent qui serait en confinement car présentant des symptômes contacte le médecin de prévention pour avis à l'issue de son arrêt de travail ou de sa quatorzaine. Il est rappelé qu'aucune consigne n'existe en la matière et que les agents peuvent à tout moment entrer en contact avec le médecin de prévention. Par précaution, cette recommandation sera néanmoins faite aux personnes concernées.

La directrice remercie les représentants du personnel et rappelle en conclusion que le prochain point d'étape aura lieu mardi 31 mars à 9 heures en audioconférence.